

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 06 16

Ordre du jour

POINT N° 4 : Point de suivi du déploiement des groupements hospitaliers de territoire

Le rôle de la FHF dans les discussions sur le décret

- *L'action de la FHF a permis de faire émerger les attentes des hospitaliers*
 - Mobilisation des adhérents
 - Mobilisation de l'ensemble de la communauté hospitalière
 - Adoption d'une position commune portée par la FHF et les conférences

- *Un décret plus en phase avec les aspirations des acteurs de terrain*
 - Le décret consacre le rôle central du projet médical partagé
 - Le décret a assoupli le calendrier de production du projet médical
 - Les dispositions en matière de système d'information sont plus réalistes que ce qui était évoqué

Le rôle de la FHF dans le suivi et l'accompagnement du déploiement de la réforme

- *Un travail de fond engagé par les acteurs de terrain*
 - Travail en cours dans les établissements sur le projet médical et sur des modalités de fonctionnement adaptées aux réalités locales
 - Travail de réflexion et de coordination grâce aux fédérations régionales
 - Réflexion partagée avec les ARS sur les périmètres
 - Accompagnement régional de la réforme

- *La FHF a sollicité et obtenu un dispositif d'accompagnement national*
 - Déploiement de moyens financiers pour accompagner la réforme
 - Boîte à outils au service des acteurs de terrain
 - Formation des acteurs
 - Comité de suivi de la réforme

- *Les fédérations régionales au cœur du dispositif d'accompagnement*
 - Suivi du déploiement
 - Contribution aux travaux à l'échelle régionale
 - Accompagnement en lien avec les ARS
 - Conseil et appui aux adhérents

- *Structuration de la FHF nationale en mode projet*
 - Animation par la FHF de groupes de travail thématiques (avec la présentation des conclusions du groupe RH à l'occasion des salons)
 - Service aux adhérents
 - Cartographie et suivi qualitatif des groupements

- Une concertation interne active au service des adhérents
 - Hotline / veille juridique dédiée
 - Nombreuses sollicitations des adhérents

- Plusieurs questions majeures émergent déjà de ces outils de concertation interne et d'appui
 - Nécessité de déployer rapidement le volet RH de l'accompagnement
 - Fonctions mutualisées : interrogations sur l'obligation de mise en concurrence pour qu'un établissement partie puisse fournir des prestations aux autres établissements membres
 - Peut-on envisager une composition élargie du comité stratégique pour associer plus d'acteurs à la gouvernance des groupements hospitaliers de territoire ?
 - Quelles modalités pour l'exercice des fonctions mutualisées ? Quelle répartition des compétences entre l'établissement support et les autres établissements parties ?
 - Quelles modalités d'adoption d'avenants à la convention constitutive pour adapter les conditions de fonctionnement du groupement ?
 - Comment intégrer au mieux les établissements médico-sociaux en respectant leur autonomie ?
 - Comment déployer les conventions avec les CHU ?